



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 20 mars 2024]

Date de la convocation

14 mars 2024

Date de mise en ligne

22 mars 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 24

Procurations : 3

Votants : 27

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Claire VILLENEUVE, Eric PILUDU, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Monique GUILLE, Isabelle BEAUVAIS, Anne DUBIER, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Elisa GILLET, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Thomas DOMENECH, Corinne DARMANI, Dominique BOYER *Conseillers*.

Absents et représentés : Christelle HARDY, Christel PALIS, Arnaud ELGOYHEN,

Absents : Daniel RIBES, Thierry BODDI, Laurent SQUASSINA, Antony MOUSSU, Martine VIOLETTE, Marie MONTELS

N° 034/ 2024

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Mise aux normes d'accessibilité des établissements recevant du public : demande de subventions

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 19 juin 2019, le Conseil Municipal a adopté l'Agenda d'Accessibilité Programmé des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP).

L'opération a été engagée en 2020 sur 16 établissements recevant du public puis poursuivie en 2022 et 2023 sur 6 autres équipements.

En 2024 il est prévu la mise en conformité de 4 nouveaux établissements recevant du public à savoir, les immeubles du 50, 54, 82 et 86 place d'Hautpoul.

Le montant estimatif de la dépense s'élève à 193 772 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter une aide financière auprès de l'Etat (DETR), de la Région Occitanie et du Département du Tarn
- D'adopter le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération	193 772 € HT
Etat DSIL (50 %)	96 886 €
Région Occitanie (15 %)	29 066 €
Département du Tarn (15 %)	29 066 €
VILLE DE GAILLAC autofinancement	38 754 €

VOTES POUR : 27

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE les concours financiers mentionnés ci-dessus,

ADOpte le plan de financement détaillé plus haut,

DONNE tout pouvoir au Maire ou au Maire Adjoint Délégué de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

Fait à Gaillac le 21 mars 2024